

Aide financière étudiante

Vous n'avez pas de code permanent...

Le cégep fera la demande au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de vous attribuer un code permanent, mais cela peut prendre 5 à 6 semaines avant qu'il soit transmis. Pour en être informé, vous devez contacter le registraire au 514-747-6521, poste 7296.

Afin d'accélérer le processus, nous vous suggérons faire votre demande d'aide financière en remplissant le formulaire papier que vous trouverez dans le guide : prêts et bourses, demande d'aide financière. Le guide est disponible au bureau de la formation continue ou au bureau de l'aide financière situé au B-53.

Attention!!! Si vous n'avez pas de code permanent, vous devrez fournir des copies certifiées conformes aux originaux de certains documents (selon votre situation : certificat de naissance, carte de citoyenneté, certificat de commémoration ou carte de résident permanent). Vous trouverez plus de précisions en vous référant au tableau du guide page 14. Il est possible de faire certifier gratuitement les documents au bureau de l'aide financière étudiante.

Pour les résidents permanents, prenez note que les informations qui vous seront demandées dans le guide concernant votre date d'obtention du statut de résident permanent et le code de catégorie d'immigrant se trouvent sur le verso de votre carte de résident permanent.

Les pages 2 et 3 de la demande d'aide financière ne concernent que les étudiants inscrits au régulier. Les étudiants de la formation continue doivent inscrire les informations scolaires à la page 4 du guide, dans la section : Études à temps plein. Le code du cégep St-Laurent est le 912000; le code de votre programme se trouve dans les documents qui vous ont été remis par la formation continue.

Puisque vous aurez des documents à faire parvenir par la poste, il faut prévoir environ 2 mois entre l'envoi de vos documents et le 1^{er} versement d'aide financière étudiante.

En présentant votre demande d'aide financière, le ministère vous attribuera un code permanent et vous le fera parvenir par courrier postal. Avec votre code permanent, il vous sera ensuite possible de vous ouvrir un dossier sur le site Web de l'Aide financière aux études (www.afe.gouv.qc.ca). C'est par ce dossier que vous pourrez suivre l'évolution et être informé de la décision de l'Aide financière concernant votre demande.

- Cliquer sur « étudiant » (situé sur la page d'accueil dans le haut à gauche dans le carré jaune);
- Suivre les instructions pour se créer un mot de passe;
- Cliquer sur l'onglet « votre dossier »

Vous recevrez éventuellement dans votre dossier un message vous informant qu'un calcul a été effectué. Par la suite vous recevrez un autre message vous invitant à vous présenter à nos bureaux pour récupérer votre certificat de garantie (document à déposer ensuite à votre institution bancaire pour permettre le dépôt des versements dans votre compte).

Si vous avez besoin d'aide ou d'information concernant votre demande, vous pouvez vous présenter sans rendez-vous au bureau de l'aide financière étudiante, du lundi au vendredi de 9h à 16h, au local B-53.

Paul Payette,
Conseiller à l'Aide financière étudiante,
Cégep St-Laurent, local B-53
514-747-6521 poste 8509

Combien est-ce que je vais recevoir?

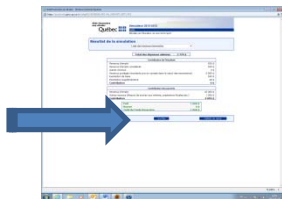
Il est possible de faire une simulation de votre demande pour avoir une approximation des montants qui vous seront alloués.

Pour faire une simulation, vous devez (dans le même site);

- Cliquer sur « simulateur de calcul »
- Cliquer sur « année d'attribution de l'année correspondante »,



- Attention, à la page 4, si la question : « Je résiderai chez mes parents pendant cette période » apparaît, vous devez laisser le crochet même si vous demeurez en appartement, sauf si vous aviez coché un des critères d'autonomie à la page 2, ou que vos parents demeurent en région éloignée de Montréal;
- Page 5, les frais de scolarité pour la formation régulière sont :
 - pour la formation régulière 118\$ par session
 - pour la formation continue majoritairement de 148\$ (vous devriez avoir cette information dans les documents de votre programme);
- Page 6, vous devez faire un estimée le plus précis possible des revenus du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année demandée;
- Page 7, indiquer le revenu du ou des parents ou du conjoint de son rapport d'impôt;
- Lorsque vous arrivez à la page du résultat de la simulation, vous pouvez cliquer sur « détails du calcul »



- **AVERTISSEMENT** : Les résultats obtenus à l'aide du simulateur de calcul ne sont pas officiels et ne peuvent, en aucun cas, être interprétés comme un engagement de l'Aide financière aux études

Si vous avez des questions, vous pouvez nous rejoindre au : 514-747-6521

Paul Payette, poste 8509
Cégep St-Laurent
Local B-53